

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

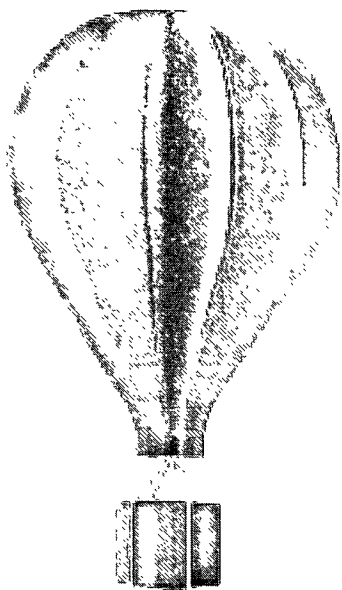
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00845
Numéro SIREN : 410 218 010
Nom ou dénomination : CEGID

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/045175



CEGID SAS

31 décembre 2019

Comptes Sociaux

P. HOUILLON

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2019	% C.A.	2018	% C.A.	2019/2018
PRODUITS					
Ventes de marchandises	4 463		5 304		-15,9%
Production vendue	364 256		291 915		24,8%
CHIFFRE D'AFFAIRES	368 719	100%	297 219	100%	24,1%
Production stockée	-27				
Production immobilisée	31 996		24 899		28,5%
Reprises/amortissements et provisions	10 865		9 282		17,1%
Transfert de charges	104		59		75,4%
Autres produits	1 722		399		331,7%
TOTAL DES PRODUITS	413 380		331 858		24,6%
ACHATS ET CHARGES EXTERNES					
Achats de marchandises	3 088	0,8%	4 716	1,6%	-34,5%
Variation de stock (marchandises)	46	0,0%	-25	0,0%	-287,5%
Achats de matières premières & autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières)	3	ns	1	ns	ns
Autres achats & charges externes	114 674	31,1%	105 427	35,5%	8,8%
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>117 811</i>	<i>32,0%</i>	<i>110 120</i>	<i>37,1%</i>	<i>7,0%</i>
CHARGES D'EXPLOITATION					
Impôts, taxes et versements assimilés	7 595	2,1%	6 354	2,1%	19,5%
Salaires et traitements	101 887	27,6%	80 820	27,2%	26,1%
Charges sociales	46 115	12,5%	37 866	12,7%	21,8%
Amortissements et provisions	52 176	14,2%	39 996	13,5%	30,5%
Autres charges	2 583	0,7%	1 261	0,4%	104,8%
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>210 356</i>	<i>57,1%</i>	<i>166 297</i>	<i>56,0%</i>	<i>26,5%</i>
TOTAL DES CHARGES	328 167	89,0%	276 417	93,0%	18,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	85 213	23,1%	55 441	18,7%	53,7%
Produits financiers	7 054		10 710		-34,1%
Charges financières	9 202	2,5%	23 551	7,9%	-60,9%
RESULTAT FINANCIER	-2 148	-0,6%	-12 841	-4,3%	-83,3%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	83 065	22,5%	42 600	14,3%	95,0%
Produits exceptionnels	7 041		5 676		24,0%
Charges exceptionnelles	11 612		6 614		75,6%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 571	-1,2%	-938	-0,3%	387,6%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	3 357	0,9%	3 187		5,3%
Impôts sur les bénéfices	16 200	4,4%	13 401	4,5%	20,9%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	58 936	16,0%	25 074	8,4%	135,1%

COMPTES SOCIAUX

Bilan actif

(en milliers d'euros)	Montant Brut 31/12/19	Amortisse- ments et dépréciations	Montant Net 31/12/19	Montant Net 31/12/18
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	40	40	0	0
Frais de développement	456 814	381 960	74 855	63 256
Concessions, brevets	23 210	17 578	5 631	6 027
Fonds commercial	265 541	50	265 491	199 887
Autres immobilisations incorporelles	49 353	4 504	44 849	16 765
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Inst. techn. mat. et out. indust.	5 857	4 138	1 719	984
Autres immobilisations corporelles	12 628	8 512	4 116	2 515
Avances et acomptes			0	31
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	147 685	11 095	136 591	83 794
Autres titres immobilisés	297	297	0	0
Prêts	2 060		2 060	1 887
Autres immobilisations financières	824	28	797	157
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	964 309	428 200	536 109	375 303
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements	0		0	4
En cours de production				
Marchandises	367	49	318	285
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	991		991	500
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	131 195	17 008	114 187	79 651
Avoirs à recevoir	532		532	239
Personnel	453		453	381
Etat et autres collectivités publiques	13 141		13 141	6 672
Comptes courants groupe	42 355	20 628	21 726	35 912
Autres créances	740	4	736	525
TRESORERIE				
Disponibilités	2 867		2 867	5 827
TOTAL ACTIF CIRCULANT	192 641	37 690	154 952	129 995
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	9 790		9 790	6 031
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	9 790		9 790	6 031
Ecart de conversion actif	93		93	281
TOTAL GENERAL	1 166 833	465 889	700 944	511 612

COMPTES SOCIAUX

Bilan passif

(en milliers d'euros)	Montant Net 31/12/19	Montant Net 31/12/18
Capital social	23 248	23 248
Primes d'émission, fusion, apport	86 310	86 310
Réserve légale	2 325	2 325
Report à nouveau	95 044	69 971
Acompte sur dividende	0	0
Résultat de l'exercice	58 936	25 074
Subvention d'investissement	120	488
Provisions réglementées	17 769	16 058
TOTAL CAPITAUX PROPRES	283 753	223 473
Provisions pour risques	4 750	5 072
Provisions pour charges	18 954	18 393
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	23 705	23 465
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Découverts, concours bancaires	10 316	8 319
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers	387	58
Groupe	227 581	138 684
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 481	36 966
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	32 475	23 645
Organismes sociaux	17 089	15 470
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	19 095	6 525
Autres dettes fiscales et sociales	3 358	2 540
Dettes sur immobilisations	7 471	11 659
Autres dettes		
Clients créditeurs	3 659	4 070
Autres charges à payer	1 406	1 909
TOTAL DETTES	374 319	249 845
Produits constatés d'avance	18 120	14 121
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	18 120	14 121
Ecart de conversion passif	1 047	708
TOTAL GENERAL	700 944	511 612

COMPTES SOCIAUX

Notes annexes

1 Événements significatifs

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice écoulé, le groupe Cegid a poursuivi sa politique de croissance externe et de simplification des structures juridiques du groupe.

Acquisitions

Cegid a annoncé le 2 août 2019, l'acquisition, avec effet au 12 septembre 2019, de la totalité des actions représentant la totalité du capital social de la société Meta4, acteur majeur des solutions et services dédiés à la gestion de la paie et au pilotage des ressources humaines, notamment dans les secteurs des services, de l'industrie, des télécoms, de la finance, du tourisme et de l'éducation. Cette acquisition permet au groupe Cegid de proposer une gamme complète de solutions de Paie et de Ressources Humaines aux entreprises de toute taille sur le marché français et lui ouvre des perspectives supplémentaires de développement à l'international notamment en Espagne, au Portugal et dans les pays d'Amérique Latine.

Simplification des structures juridiques

Dans un souci de simplification de l'organigramme du groupe, les sociétés du groupe Cylande (Cylande SAS, Cylande Holding et Fidec) ont fait l'objet de dissolution de patrimoine au profit de la société Cegid avec effet au 30 Avril 2019. Suite à ces trois opérations de transmission universelle la société Cegid vient désormais aux droits de la société Fidec.

De même, les sociétés LOOP, DIESE et OPTIMUM D'ANALYSE ont fait l'objet d'une dissolution par transmission universelle de patrimoine au profit de Cegid avec effet au 31 mars 2019.

La société META4 France, détenue à 100% par la société Meta4 Spain a fait l'objet d'une cession en faveur de Cegid puis d'une dissolution par transmission universelle de patrimoine au profit de Cegid avec effet au 31 décembre 2019.

Mise en place de la Patent Box

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, la société Cegid a opté pour le dispositif fiscal de faveur sur les revenus de licences et sous licences d'actifs incorporels permettant de bénéficier d'un taux d'impôt société réduit à 10%.

2 Règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Ces comptes annuels de l'exercice sont élaborés et présentés dans le respect des principes comptables de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Immobilisations incorporelles

a) Logiciels acquis

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur une durée de 1 à 8 ans.

b) Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont activés dès lors que l'entreprise peut démontrer :

• Son intention, sa capacité financière et technique à mener le projet de développement à son terme,

• Qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,

• Que le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par la société dans le cadre de son activité d'édition (création de logiciels commercialisables) concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaire majorées, d'une part des charges sociales et, d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés.

Les frais de développement correspondant à des projets non encore finalisés sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et ne font pas l'objet d'amortissements. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu le cas échéant à une dépréciation.

COMPTES SOCIAUX

Notes annexes

Les frais de développement sont amortis linéairement de la façon suivante :

Plates-formes technologiques récentes.....	5 ans
Produits millésimés.....	1 an
Autres plates-formes de développement.....	3 ans

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur nette comptable des frais de développement est comparée à leur valeur recouvrable. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant. La valeur recouvrable est appréciée notamment en fonction des perspectives de commercialisation des projets.

La société utilise la faculté de déduire intégralement, via un amortissement dérogatoire, les frais de développement relatifs à des dépenses de conception de nouveaux progiciels.

c) Fonds commercial

En application du règlement ANC 2015-06, les malis techniques issus des TUP en faveur de Cegid SAS sont affectés en fonction des actifs sous-jacents et, le cas échéant, en fonds commercial pour le solde.

Le poste « fonds commercial » n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation lorsque l'évaluation faite à la clôture de l'exercice est inférieure la valeur au bilan.

Un test de dépréciation est réalisé à chaque clôture.

La valeur d'usage de ces actifs correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie calculée selon la méthode DCF « Discounted Cash Flow ». Le business plan qui sous-tend ces DCF couvre une période de 5 ans.

L'évaluation est faite globalement si le ou les fonds concernés sont indissociables de l'activité de l'entreprise.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et autres). Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements ont été calculés selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes:

Agencements et aménagements.....	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 et 4 ans
Matériel de bureau	5 et 10 ans
Mobilier de bureau	8 ans
Matériel et outillage.....	5 ans
Matériel de transport	2 et 3 ans

Les valeurs résiduelles sont en général considérées comme nulles.

2.4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition, qui intègre les frais d'honoraires liés à leur acquisition.

Une dépréciation est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, établie en fonction des critères indiqués ci-dessous, est inférieure à la valeur d'inscription au bilan :

valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des DCF)

valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

Une dépréciation n'est toutefois constatée que lorsque la société a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration dans le Groupe Cegid est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Les frais d'acquisition incorporés aux titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur 5 ans.

2.5. Prêts, dépôts et cautionnement

Ces éléments sont évalués à leur valeur nominale et font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation.

2.6. Stocks

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les frais de transport, de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition de produits finis, moins les rabais commerciaux, remises et escomptes financiers.

Le stock de matériel informatique est évalué selon la méthode du PMAP (Prix Moyen d'Achat Pondéré). La VNR (Valeur Nette de Réalisation) correspond au prix de vente estimé de ces produits, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constituée si la VNR est inférieure au coût d'achat.

Les stocks de matières premières (ensembles et sous-ensembles) permettant d'effectuer des échanges standards et de pièces détachées de l'activité maintenance de matériels sont évalués selon les méthodes suivantes :

- La valeur brute des ensembles et sous-ensembles comprend le prix d'achat et les frais accessoires,
- Les pièces détachées sont valorisées selon la méthode PMAP (Prix d'Achat Moyen Pondéré).

Une dépréciation est constituée pour tenir compte de la valeur d'utilité, en référence notamment au portefeuille des contrats en cours et à la rotation des pièces ou en fonction de la valeur nette de réalisation.

COMPTES SOCIAUX

Notes annexes

2.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8. Trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur évaluation, à la clôture de l'exercice, est effectuée pour les SICAV et Fonds Communs de Placement sur la base du dernier prix de rachat connu.

Dans le cas de titres cotés, l'évaluation est réalisée sur la base de la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice.

Si la valeur résultant des méthodes d'évaluation ci-dessus est inférieure au coût historique d'acquisition, une dépréciation est constituée. Toutefois, cette dépréciation n'est pas constituée lorsque la moins-value latente y afférente peut être compensée par des plus-values latentes sur des titres de même nature.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode « premier entré / premier sorti ».

2.9. Provisions pour risques et charges

a) Provisions

Ces provisions sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants.

Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction de la société ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, et que le montant de cette obligation peut être évalué de façon fiable.

Les litiges concernent notamment des litiges prud'homaux et commerciaux. Certains litiges faisant l'objet d'assignations ont donné lieu après analyse interne et avec les conseils de la société à diverses provisions destinées à couvrir le risque estimé.

A la connaissance de la société, il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats de Cegid.

b) Engagements de retraite

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et médaille du travail) font l'objet d'une comptabilisation en provision dans les comptes sociaux.

La société a constaté une provision correspondant au montant des engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne l'ensemble des engagements de retraite, pension, compléments de retraite, indemnités et allocations en raison du départ à la retraite. Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ volontaire à la retraite, pondérées par les informations suivantes :

- La revalorisation attendue des salaires,
- L'âge de départ à la retraite maintenu à 65 ans (hypothèse cohérente avec la loi du 9 novembre 2010 portant réforme sur les retraites, et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 portant sur le report de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans. Cette hypothèse n'a pas été modifiée par rapport à l'évaluation précédente, l'impact de ce changement étant peu significatif),
- L'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique,
- Le taux d'actualisation, correspondant au taux sur la zone euro pour une maturité à 10 ans pour les entreprises de première catégorie.

Portabilité des droits sociaux :

L'avenant n°3 de mai 2009 à l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008, a instauré la mise en place à compter du 1^{er} juillet 2009 d'un mécanisme de complémentaire santé et prévoyance au profit des salariés licenciés pendant une période postérieure à l'emploi. La société traite cet avantage comme une indemnité de fin de contrat de travail et l'enregistre au moment de la rupture du contrat à l'initiative de l'entreprise.

2.10. Comptes de régularisation

Lorsque la facturation concernant notamment les contrats d'assistance progiciels et de maintenance matériels, porte sur l'exercice en cours et sur les exercices à venir, des produits constatés d'avance sont enregistrés pour tenir compte de la règle de rattachement des produits à l'exercice concerné.

2.11. Opérations en devises

En application du Règlement ANC 2015-05, les créances et dettes en devises sont converties au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture en contrepartie des postes « Écarts de conversion – Actif/Passif » au bilan. Les gains de change latents n'entrent pas dans la formation du résultat comptable. Une provision pour pertes de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes, sauf en cas de couverture, où la provision n'est constituée qu'à hauteur

COMPTES SOCIAUX

Notes annexes

du risque non couvert.

Les pertes et gains de change réalisés sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou financier selon la nature de la créance/dette.

Les comptes bancaires en devises sont revalorisés au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture par contrepartie du résultat de change.

d) Impôts et taxes et versements assimilés

La société considère la CET (Contribution économique territoriale), englobant la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée) et la CFE (Contribution Foncière des entreprises), comme une charge d'exploitation considérant que le changement fiscal consiste essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Aussi il n'y a pas lieu d'appliquer à ces cotisations un traitement comptable différent de celui de la taxe Professionnelle.

2.12. Composantes du compte de résultat

a) Chiffres d'affaires

Les principes comptables du groupe Cegid conduisent à reconnaître le chiffre d'affaires par nature d'activité, en fonction des critères suivants :

- en ce qui concerne l'activité édition :
 - le fait générateur de la vente de licences, de progiciels, et de logiciels est la livraison au client. La société reconnaît le chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété du produit sont transférés,
 - la prise en compte du chiffre d'affaires récurrent de la maintenance et du SaaS est réalisée au prorata temporis.
- en ce qui concerne l'activité services associés :
 - la prise en compte des prestations de service est faite au fur et à mesure de leur réalisation,
 - la prise en compte du chiffre d'affaires récurrent est réalisée prorata temporis.

b) Production immobilisée

Les coûts de développement engagés par la société dans le cadre de son activité d'édition (création de progiciels commercialisables) concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales et d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés.

c) Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent notamment le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui est traité en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié.

2.13. Résultat exceptionnel

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cessions d'éléments d'actif et reprises de provisions initialement dotées en charges exceptionnelles).

2.14. Charge d'impôts

La charge d'impôts incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants déduction faite des crédits d'impôts (Crédit d'impôt recherche, Crédit d'impôt mécénat, Crédit d'impôt famille)

La base de revenu ayant bénéficié du taux réduit à 10% dans le cadre du dispositif de la Patent Box est de 26,3 millions d'euros pour l'exercice clos au 31/12/2019, générant une économie d'impôt de 6,1 millions d'euros.

COMPTES SOCIAUX

Notes annexes

3. Notes sur l'actif

3.1. Actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/18	Augmen- tations	Diminu- tions	Transferts	Autres mouve- ments	Solde au 31/12/19
VALEURS BRUTES						
Immobilisations incorporelles :						
- frais de développement	402 790	30 523	-8 224	3 150	28 616	456 854
- fonds commercial	199 887		-4 000		69 654	265 541
- autres immobilisations incorporelles	47 469	8 635	-9 828	-4 793	31 079	72 563
Immobilisations corporelles	22 235	1 562	-11 276	1 642	4 323	18 485
Immobilisations financières :						
- titres	93 246	148 114	-907		-95 246	145 208
- créances	3 818	224	-53		1 669	5 658
TOTAL	767 985	189 058	-34 289	0	40 095	964 309
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS						
Immobilisations incorporelles	364 180	37 111	-17 843		20 683	404 132
Immobilisations corporelles	18 736	1 711	-10 876		3 079	12 650
Immobilisations financières :						
- titres	9 452		-900		64	8 616
- créances	1 774	46			982	2 802
TOTAL	394 141	38 868	-29 618	0	24 808	428 200

3.2. État de suivi des malis de fusion

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/18	Augmen- tations	Diminu- tions	Solde au 31/12/19
Relations clientèle	14 354	27 728		42 083
Marques	1 000			1 000
TOTAL valeurs brutes	15 354	27 728	0	43 083
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 178	2 325		4 504
TOTAL amortissements	2 178	2 325	0	4 504
TOTAL valeurs nettes	13 176			38 579

COMPTES SOCIAUX

Notes annexes

3.3. État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/19	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Actif immobilisé	2 857	750	266	1 841
Actif circulant & charges constatées d'avance	161 961	161 961		
TOTAL	164 818	162 711	266	1 841

3.4. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Clients & comptes rattachés : 14 821 K€, constitués par des factures à émettre

Autres créances : 1 148 K€

3.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 9 790 K€ au 31 décembre 2019. Elles concernent des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

3.6. Dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/18	Augmentation	Diminution	Autres mouve- ments	Solde au 31/12/19
Immobilisations financières	11 226	46	-900	1 046	11 419
Stocks	69		-20		49
Créances	11 450	9 754	-4 895	705	17 013
Comptes courants	19 403	2 704	-2 792	1 313	20 628
TOTAL	42 147	12 504	-8 607	3 064	49 108
		Dont dotations et reprises : - exploitation	9 754	-4 916	
		- financières	2 627	-3 691	
		- exceptionnelles	123		

3.7. Postes de l'actif concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/19	Dont entreprises liées
Immobilisations financières (valeurs brutes)	150 866	147 685
Participations et créances rattachées	147 685	147 685
Autres titres immobilisés	297	
Dépôts et prêts	2 884	
Dépréciations sur immobilisations financières	-11 419	-11 095
Immobilisations financières (valeurs nettes)	139 447	136 591
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	188 416	48 966
Dépréciations sur créances d'exploitation	-37 641	-20 628
Créances d'exploitation (valeurs nettes)	150 775	28 337
Comptes de régularisation	9 790	0

COMPTES SOCIAUX

Notes annexes

4. Notes sur le passif

4.1 Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital de Cegid est constitué de 23 247 860 actions d'une valeur nominale de 1 €.

4.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées	subventions d'invest.	Résultat de l'exercice	Total
POSITION AU 31/12/2018	23 248	86 310	2 325	69 971	16 058	488	25 074	223 473
Répartition du résultat 2018				25 074			-25 074	0
Résultat de l'exercice 2019							58 936	58 936
Provisions réglementées					1 711			1 711
Subvention d'investissement						-368		-368
POSITION AU 31/12/2019	23 248	86 310	2 325	95 044	17 769	120	58 936	283 753

4.3 Provisions réglementées

Amortissements dérogatoires

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/18	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Solde au 31/12/19
Frais de développement	11 880	7 122	-4 661		14 341
Licences externes	3 319	783	-1 234		2 869
Frais de développement VCS TIMELESS	210		-148		62
Frais d'acquisition des titres	649	310	-462		497
TOTAL	16 058	8 215	-6 505	0	17 769

4.4 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/18	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/19
Litiges salariés	2 389	918	-659	-1 339	683	1 991
Litiges clients	1 344	296	-15	-107	35	1 552
Autres provisions pour risques	1 179	274		-412	72	1 113
Provision pour perte de change	270	28	-204			94
Provision pour plans de réorganisation	0					0
Provision pour retraites	17 639	2 339	-3 389		1 690	18 278
Provisions sur locaux	644	81		-49		676
TOTAL	23 465	3 934	-4 266	-1 908	2 480	23 705
		Dont dotations et reprises : - exploitation	3 633	-5 970		
		- financières	302	-204		
		- exceptionnelles				

COMPTES SOCIAUX

Notes annexes

4.5 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/19
Emprunts (Intérêts courus)	
Fournisseurs	20 900
Dettes fiscales et sociales	39 210
Autres dettes	
TOTAL	60 110

4.6 Postes du passif concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/19	Dont entreprises liées
Dettes financières	238 285	227 581
Dettes d'exploitation	123 498	10 061
Dettes diverses	12 537	17
Comptes de régularisation	18 120	0
TOTAL	392 439	237 659

4.7 État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/19	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Etablissements de crédit	10 316	8 932	1 384	
Dettes financières diverses	227 969	35 556	192 413	
Fournisseurs	58 953	58 953		
Dettes fiscales et sociales	72 016	72 016		
Autres dettes	5 065	5 065		
Produits constatés d'avance	18 120	18 120		
TOTAL	392 439	198 643	193 797	

COMPTES SOCIAUX

Notes annexes

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Par nature d'activité :

(en milliers d'euros)	2019	2018
Licences et services d'intégration	81 854	70 103
Récurrents	276 339	209 327
Matériels et installations	2 639	3 044
Divers et Groupe	7 888	14 745
TOTAL	368 719	297 219

L'activité de Cegid SAS est réalisée essentiellement en France (94%).

5.2 Transferts de charges

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à 104 K€ au 31 décembre 2019.

Ils concernent les dons mécénat de compétence

5.3 Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2019	Dont entreprises liées
Produits financiers		
Dividendes et revenus sur participations	1 612	
Intérêts sur comptes courants	1 270	1 270
Reprises de provisions	3 895	248
Boni de fusion		
Autres produits	277	
TOTAL	7 054	1 518
Charges financières		
Dotations aux provisions	2 943	2 913
Intérêts sur comptes courants	4 401	4 401
Mali de fusion	1 336	1 336
Abandons de créances		
Autres charges	522	371
TOTAL	9 202	9 021
RÉSULTAT FINANCIER	-2 148	-7 502

5.4 Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	2019	2018
Produits exceptionnels		
Reprises provisions exceptionnelles	6 504	5 279
Sur opérations de gestion	0	32
Produits de cession d'éléments d'actif	537	366
TOTAL	7 041	5 676
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles liées aux reprises	1 840	94
Dotations provisions exceptionnelles	8 546	5 444
Sur opérations de gestion		
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	1 227	1 075
TOTAL	11 612	6 614
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 571	-938

5.5 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)	Montant	Impôt
Allègements	23 330	6 114
Provisions et charges à payer à déduire en n+1	4 107	1 133
Autres provisions et charges à payer non déductibles temporairement	19 223	4 982
Déficits reportables et amortissements réputés différés	0	0
Accroissements	17 769	4 901
Amortissements dérogatoires	17 769	4 901

5.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôt & participation	Résultat Net
Résultat courant	83 065	-18 923	64 141
Résultat exceptionnel	-4 571	2 724	-1 848
Participation des salariés		-3 357	-3 357
RÉSULTAT COMPTABLE	78 493	-19 557	58 936

La charge d'impôt de l'exercice tient compte d'un crédit d'impôt recherche d'un montant de 2329K€ et d'une économie d'impôt de 6136K€ liée au dispositif de la Patent Box.

COMPTES SOCIAUX

Notes annexes

6. Notes diverses

6.1 Effectif moyen

	2019	2018
Cadres	1 236	1 001
Employés	652	515
TOTAL	1 888	1 516

6.2 Engagements

6.2.1 Engagements reçus

Garanties d'actif et de passif relatives aux acquisitions de sociétés.

(en milliers d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans	Total au 31/12/19
Garanties actif-passif	16 595			16 595
Cautions bancaires reçues dans le cadre des acquisitions	6 124	7 500		13 624

6.2.2. Engagements donnés

Cautions bancaires et engagements de loyers

(en milliers d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans	Total au 31/12/19
Cautions bancaires	61	3 530	1 338	4 930
Loyers immobiliers	9 583	31 198	9 388	50 170
Loyers véhicules	462	538		1 000
Loyers matériels, infogérance (CRM, Cloud IBM)	18 005	60 593		78 598

Indemnités de départ en retraite

Le régime des indemnités de départ à la retraite de Cegid (convention collective Syntec) a été modifié (déplafonnement des indemnités) au cours de l'exercice 2004.

6.3 Information relatives aux parties liées

Opérations réalisées entre les parties liées

(en milliers d'euros)	2019	2018
Créances d'exploitation nettes	28 337	43 879
Dettes d'exploitation	10 061	5 120
Redevances de Direction Générale	7 028	6 564
Autres redevances filiales	99	353
Achats	4 828	8 261
Autres charges	3 753	2 554
Charges d'exploitation	15 708	17 731
CA groupe	4 457	6 106
Autres produits	3 772	8 681
Produits d'exploitation	8 228	14 787

6.4 Rémunérations accordées aux dirigeants

Il n'y a pas de mandataires sociaux rémunérés directement par la société.

6.5 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Claudius Intermediate Luxco S.C.A., registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered under B205574.

6.6 Intégration fiscale

La société Cegid est intégrée au groupe fiscal (Claudius France) depuis le 01/01/2018.

L'impôt concerné s'entend de l'impôt société, des contributions additionnelles et sociales.

Les termes de la convention d'intégration fiscale souscrite par le Groupe prévoient que la société mère dispose sur la société fille d'une créance d'un montant égal à l'impôt théorique que la société fille aurait dû régler comme en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont appréhendées par la société mère et constatées en produits non imposables.

6.7 Événements postérieurs à la clôture

Le début de l'année 2020 a été marqué par la propagation du virus Covid19 en France et dans le monde. Cet événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice, aucun changement n'est à envisager dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Cette pandémie a contraint CEGID à faire évoluer son organisation afin de continuer de servir ses clients et d'assurer les fonctions vitales de l'entreprise. A ce jour la très grande majorité de nos salariés opèrent en télétravail et le service à nos clients est rendu sans diminution de qualité, les mesures mises à disposition par le gouvernement sont activées (à la fois les mesures destinées à repousser les échéances de paiement des charges sociales, des impôts mais également la mise en place de mesures de chômage partiel) et une attention toute particulière est portée sur le suivi de nos encaissements clients et la préservation de notre trésorerie. Des stress tests ont été réalisés afin de dimensionner les besoins maximums en terme de trésorerie. Conjointement, tous ces éléments ajoutés à la trésorerie actuellement disponible, aux lignes de découvert de trésorerie confirmées et disponibles nous

COMPTES SOCIAUX

Notes annexes

permettent d'avoir un bon niveau de confort quant à la continuité d'exploitation de CEGID.

Par ailleurs, au mieux de notre connaissance actuelle, cette crise n'expose pas CEGID à des incertitudes significatives au regard des actifs et passifs comptabilisés au 31 décembre 2019.

COMPTES SOCIAUX

Notes annexes

6.8 Renseignements concernant les filiales et participations

Sociétés du Groupe	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus (brut)	Valeur comptable des titres détenus (net)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfices ou pertes (-) du dernier exercice écoulé	Dividendes nets encaissés par la société en cours d'exercice
1. Filiales (50 % au moins de capital détenu par la société)									
ABP X SARL 82 Quai Paul Séguin 69278 LYON Cedex 09	40 721	-4 316 614	100%	63 116	0	4 307 374	0	-38 411	
CEGID IBERICA SL Pasos de la Castoñana 41, 2 ^e Brique B 28046 MADRID, Espagne	304 500	-1 800 208	100%	216 001	0	2 92 283	1 813 777	-53 738	
CEGID HONG-KONG Holdings Ltd 8th Floor - Alexandra House 18 Charter Road - Central HONG-KONG	864	-470 533	100%	118 000	0	2 090 641	0	-76 648	
CEGID LTD 68 Mosley Street M 23HZ MANCHESTER	1	2 055 717	100%	1	1	-1424 308	7 520 799	119 881	10 12 146
CEGID ITALIA 8 Via Galeazzo Alessi 20133 MILANO	10 000	1 721 221	100%	1 205 000	1 205 000	-1 287 729	6 673 778	1 584 960	600 000
CEGID Portugal Av da Boavista 1637, sala 12 4100-93 PORTO - Portugal	10 000	855 401	100%	1 147 2	1 147 2	-63 189	765 666	134 735	
CEGID Brasil Avenida Brigadeiro Luis Antonio, N°2050 T'andar - Bela Vista - CEP 01318-002 SAO PAULO - BRASIL	784 808	-2 003 217	100%	858 650	0	1 598 849	100 057	-320 163	
CEGID TUNISIE 45 Avenue du Japon M onplakir 1073 TUNIS - TUNISIE	51051	164 475	99%	62 700	62 700	21 286	222 106	6 858	
CEGID NORTH AFRICA Angle Rue de la Baoua et Bd Moussa Imou No 5528 26 Et, app 5 CASABLANCA - MAROC	83 880	513 38	100%	23 735	0	4 16 167	500 411	80 138	
TECHNOMEDIA FORM INC CANADA 101 Bd De Maisonneuve Ouest	6 846 800	8 501 477	100%	9 208 078	9 208 978	3 788 384	6 616 703	-3 819 18	
CEGID CORPORATION 274 Madison Avenue, # 1404 NEWYORK	7 671 505	-10 482 685	100%	6 777 682	0	2 169 045	6 716 158	-1 897 573	
TECHNOMEDIA HONG KONG 2 Dai Hei Street Tai Po Industrial Park Tai PO, NT HONG KONG	1	-327 876	100%	69	0	77 052	0	-10 751	
CYLANDE SA 16 Avenue André Diligent 5810 ROUBAIX							TUP au 31/03/19		
FIDEC 16 Avenue André Diligent 5810 ROUBAIX							TUP au 31/03/19		
CEGID SOFTWARE VOSTOK Kotlyakovskaya 3, bldg 1 Room 5 12501 Moscow - RUSSIE	894 388	-24 620	100%	1	1	1	26 822	-71 960	
CEGID MAURITIUS Columba Court 2nd Floor Avenue St-Jean-Angle Drapier Quatre Bornes - LE MAURICE	2	124 290	100%	2	2	14 954	548 113	41 033	
Cylande Africa 4, Bd de l'Indépendance ABDJAN - COTE D'IVOIRE				27 322	0	704 812			
Cylande Chine 263, JienGuo Xi Lu Suite 812 SHANGAI - CHINE				234 278	234 278				
Cylande Iberica Av Eng Duarte Pecheiro 578 EMESSINE				28 059	0	869 631			
Cylande Pologne UL Poznańska 62 LO143 POZNAN - POLOGNE				8 690	0	8 15 232			
META 4 France							TUP au 31/12/19		
META 4 Spain							TUP au 31/12/19		
	60 1000	38 628 210	100%	18 014 454	18 014 454	-31 782 566	38 628 210	24 843 476	
YUPANA US	4 250	719 137		7 763 377	7 763 377	605 579	98 249	58 648	
Cegid New CO				1438	1438	0			
DIEBE FINANCE 165 Rue Anatole France 92300 LEVALLOIS PERRET							TUP au 31/03/19		
LOOP SOFTWARE 2, Avenue Gambetta 92400 COURBEVOYE							TUP au 31/03/19		
OPTIMUM D'ANALYSE 20, Boulevard Emile Sicard André Diligent 6008 MARSEILLE							TUP au 31/03/19		
2. Participations (détenues entre 10% et 50% par la société)									
NOVIGOTECH 18 Rue de l'Harmonie, 59491VILLENEUVE D'ASCQ	67 840	-2 23 649	96,8%	10 781	0	2 034 559	82 385	-4 15 647	
3. Renseignements globaux sur des participations non reprises au 2.									
Diverses participations				296 527	0				

Cegid

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 23 247 860 €
Siège social : 52 quai Paul Sédallian – (69009) LYON
410 218 010 RCS LYON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 MARS 2020**

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte que le résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se traduit par un bénéfice de 58 936 368,88 euros, augmenté d'un report à nouveau de 95 044 374,01 euros, soit un total distribuable de 153 980 742,89 euros.

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de 58 936 368, 88 euros comme suit :

- Report à nouveau 58 936 368, 88 euros
- Total 58 936 368, 88 euros**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les distributions de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDES	AVOIRS FISCAUX
31 décembre 2018	Néant	
31 décembre 2017	Néant	
31 décembre 2016	12 828 733,40 €	

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à Madame Frédérique Mondange, Responsable Service Juridique, porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes publications et formalités nécessaires.

Associé Unique
Cegid Group
Représenté par Monsieur Pascal Houillon



Cegid

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 23 247 860 euros
Siège social : 52 quai Paul Sédallian – (69009) LYON
410 218 010 RCS LYON

EXTRAIT DU TEXTE DES DECISIONS A PRENDRE PAR L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 24 MARS 2020

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte que le résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se traduit par un bénéfice de 58 936 368,88 euros, augmenté d'un report à nouveau de 95 044 374,01 euros, soit un total distribuable de 153 980 742,89 euros.

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de 58 936 368, 88 euros comme suit :

- Report à nouveau 58 936 368, 88 euros
- Total 58 936 368, 88 euros**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les distributions de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDES	AVOIRS FISCAUX
31 décembre 2018	Néant	
31 décembre 2017	Néant	
31 décembre 2016	12 828 733,40 €	

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à Madame Frédérique Mondange, Responsable Service Juridique, porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes publications et formalités nécessaires.

Le Président



CEGID

Société par actions simplifiée au capital de 23 247 860 €
Siège social : 52, Quai Paul Sédallian - 69009 Lyon Cedex 09
410 218 010 RCS LYON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique de la société CEGID,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CEGID relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Fonds commercial**

Les fonds commerciaux, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 265 491 K€, ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.2. c) de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'information donnée à ce titre est appropriée.

▪ **Frais de développement**

La note 2.2. b) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement. Nous avons également examiné les modalités de vérification de leur valeur recouvrable, soit par projet pris individuellement en cas d'indice de perte de valeur, soit globalement dans le cadre du test de dépréciation des actifs. Nous nous sommes assurés que la note 2.2. b) de l'annexe fournit une information appropriée.

▪ **Titres de participation**

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 145 208 K€, font l'objet, le cas échéant, d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.4. de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'information donnée à ce titre est appropriée.

CEGID

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2019

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

CEGID

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2019

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 23 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Thierry Colin

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International



Thierry Chautant